

210C0548
FR0000060402-FS0341

21 juin 2010

Déclaration de participation

SECHILIENNE-SIDEC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juin 2010, la société Apax Partners SA (agissant pour le compte du fonds commun de placement à risques Apax France VI dont elle assure la gestion) et la société en commandite par actions Altamir Amboise SCA (sises 45, avenue Kléber - 75116 Paris)¹ ont informé l'Autorité des marchés financiers :

- qu'une partie de la participation de Financière Helios au capital de SECHILIENNE-SIDEC a fait l'objet d'un reclassement hors marché, le 18 juin 2010, au profit des associés de Financière Helios, à raison de 1 110 133 actions SECHILIENNE-SIDEC cédées à Apax France VI et 431 718 actions SECHILIENNE-SIDEC cédées à Altamir Amboise² ;
- et qu'en conséquence de cette opération, elles détiennent, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Financière Helios qu'elles contrôlent³, 12 123 811 actions et droits de vote SECHILIENNE-SIDEC, soit 42,62% du capital et des droits de vote de la société⁴, désormais selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Apax Partners SA *	1 110 133	3,90%
Altamir Amboise	431 718	1,52%
Financière Helios	10 581 960	37,20%
Total	12 123 811	42,62%

* pour le compte du FCPR Apax France VI

¹ Sociétés contrôlées par Monsieur Maurice Tchenio, celui-ci étant président – directeur général des sociétés Apax Partners SA (société de gestion du FCPR Apax France VI) et Apax Partners & Cie Gérance SA (associé commandité gérant d'Altamir Amboise).

² Il est précisé que préalablement à ce reclassement, Financière Helios détenait directement 12 123 811 actions SECHILIENNE-SIDEC représentant autant de droits de vote, soit 42,62% du capital et des droits de vote de la société.

³ FCPR Apax France VI et Altamir Amboise détiennent ensemble directement 98,07% du capital et des droits de vote de la société par actions simplifiée Financière Helios.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 28 446 645 actions représentant autant de droits de vote.